

ABONNEMENT

Par année \$2.00
 Pour six mois 1.50
 Pour quatre mois 1.50
 Edition Hebdomadaire \$1.00

Administration et Rédaction,
 524, Rue Sussex.

LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

ANNONCES

Première insertion, par ligne \$0.10
 Tous les jours 0.05
 Trois fois par semaine 0.03
 Une fois la semaine 0.02

Avis de Naissance, Mariage & Décès 0.05

La Société de Publication,
 PROPRIÉTAIRE.

LE CANADA

Ottawa, 18 Déc. 1886

La Cause Julien!

La Sympathie de M. Mowat pour les Canadiens-Français

Il laisse mourir un idiot par suite de mauvais traitements

Les griefs des Travailleurs contre M. Mowat

Un compositeur typographe du nom de J. N. Julien, travaillant dans les ateliers du *Citizen*, fut trouvé idiot et condamné à être détenu dans un asile d'aliénés à la suite d'une investigation tenue par des médecins et le juge de la cour de comté. Il fut en conséquence placé temporairement dans la prison du comté, en attendant qu'il fut conduit à l'asile des aliénés de Toronto, sous la charge du gouvernement provincial, le malheureux devant être transféré à l'asile quelques jours après que le gouvernement Mowat aurait été notifié. Il fut, cependant, gardé en prison, sans soins, malpropre, et dans un abandon complet durant plusieurs semaines. La conséquence de ces traitements fut qu'il contracta une maladie et mourut, par suite de la négligence criminelle du gouvernement de M. Mowat qui admettait les autres aliénés à l'asile après les avoir jugés idiots et qui négligeait Julien, faisant clairement voir par là que l'excuse donnée que les chambres manquaient dans l'asile, était simplement une blague inventée dans le but de pallier une négligence impardonnable; le fait de laisser depourvu de soins, durant des semaines un pauvre aliéné, travailleur, ayant une femme et sept petits enfants; de le laisser gisant dans une prison tout à fait impropre à cet objet, sans aucun soins, et de le laisser ainsi là jusqu'à ce que la mort vint lui apporter le repos, plus négligé qu'un chien ou un cheval, cela prouve à l'évidence le peu de cas que le gouvernement Mowat, fait des travailleurs et des Canadiens-français de l'Est d'Ontario.

Le juré était composé des messieurs suivants: Duncan McMaster, Nap. Moreau, Rob. Roberts, William Maloney, Rob. Hasley, Alex. Duncan, Godfrey Lebl., Jas. Delaney, Pierre Rattey, Erastus Harris, Alex. Blyth, Sam. Mulligan, Ernest Roy et Geo. Tessier. Duncan McMaster agissait comme foreman. Après avoir été assermentés, les jurés allèrent visiter le corps qui avait été transporté au cimetière à la morgue de Alp. Julien, rue Dalhousie.

Le juré était composé des messieurs suivants: Duncan McMaster, Nap. Moreau, Rob. Roberts, William Maloney, Rob. Hasley, Alex. Duncan, Godfrey Lebl., Jas. Delaney, Pierre Rattey, Erastus Harris, Alex. Blyth, Sam. Mulligan, Ernest Roy et Geo. Tessier. Duncan McMaster agissait comme foreman. Après avoir été assermentés, les jurés allèrent visiter le corps qui avait été transporté au cimetière à la morgue de Alp. Julien, rue Dalhousie.

Le juré était composé des messieurs suivants: Duncan McMaster, Nap. Moreau, Rob. Roberts, William Maloney, Rob. Hasley, Alex. Duncan, Godfrey Lebl., Jas. Delaney, Pierre Rattey, Erastus Harris, Alex. Blyth, Sam. Mulligan, Ernest Roy et Geo. Tessier. Duncan McMaster agissait comme foreman. Après avoir été assermentés, les jurés allèrent visiter le corps qui avait été transporté au cimetière à la morgue de Alp. Julien, rue Dalhousie.

Le témoin a vu Julien très souvent à la prison. La dernière fois qu'il le vit, il était mourant. Sa tête était très enflée spécialement du côté gauche, où les cheveux avaient été enlevés; la peau du nez paraissait avoir été enlevée par un frottement quelconque; on remarquait des contusions sur l'épaule gauche et sur la hanche; ses mains étaient couvertes de plaies et son état général était ce qu'on est convenu d'appeler épuisement complet.

Il fut aussi certifié durant l'enquête que Julien avait été laissé dans un état de malpropreté révoltante; qu'il avait été frappé par des personnes dans la prison, et que, même dans les meilleures conditions possibles, la prison n'était pas le lieu pour un idiot et qu'il n'aurait pas dû y être laissé une heure de plus que le temps qui devait nécessairement être accordé avant son transfert à Toronto.

Il ne convient pas de citer les faits dans une cause aussi grave sans les appuyer de preuves convaincantes. Voici ce que disait le Dr Sweetland à l'enquête.

Le Dr est en même temps shérif du comté, nommé par le gouvernement Mowat, et par conséquent peu disposé à dire du mal de ce gouvernement lorsqu'il peut s'en dispenser. Cependant il dit: Je suis responsable de l'administration de la prison. Le défunt (Julien) a été admis comme lunatique. Demande fut aussitôt faite à Toronto pour l'admission de Julien à l'asile des aliénés. Les papiers nécessaires furent expédiés à Toronto le 28 septembre. N'ayant reçu aucune réponse de Toronto, le témoin (Shérif Sweetland) écrivit de nouveau le 18 octobre, insistant sur le transfert immédiat de Julien et reçut la réponse suivante le lendemain:

Toronto, 19 octobre.

Shérif Sweetland,

L'huissier est actuellement absent dans l'Ouest. Nous l'enverrons pour Julien aussitôt qu'il sera de retour.

R. CHRISTIE, Inspecteur.

Toronto, 23 octobre.

Shérif Sweetland,

J regrette que Julien ne puisse pas être transféré ici cette semaine. L'un des huissiers étant malade; l'autre est dans l'Ouest.

R. CHRISTIE, Inspecteur.

Cette dernière réponse fut reçue le jeudi, et le dimanche suivant Julien était transporté de la prison à sa résidence où il mourut couvert de meurtrissures et de contusions de toutes sortes, laissant pour déplorer sa perte une veuve et sept petits enfants, dont quelques-uns ont été depuis confiés aux soins des bonnes Soeurs de la Charité.

Il était presque nu; le gôcher et le tourne clefs assurèrent qu'il déchirait ses vêtements aussitôt qu'il était habillé. Vu les habits malpropres que le défunt portait quelques jours avant sa mort, ses gardiens furent obligés de le transférer à l'étage inférieur où il se trouvait séparé des autres prisonniers. Le témoin (shérif Sweetland) a visité le défunt dans cet endroit quelques jours après qu'il y eut été transporté. Il le trouva complètement nu. Il avait déchiré en lambeaux ses vêtements de même que les couvertures et la taie d'oreiller qui avaient été mises à sa disposition.

Julien était encore d'un tempérament violent qui rendait nécessaire son transport dans un asile d'aliénés le plus tôt possible.

Dans la cellule où il se trouvait il pouvait tout à son aise se frapper la tête sur les murs et sur les portes en bois dur; il était exposé nu à l'air froid de sa prison. Il pouvait facilement, comme c'est arrivé malheureusement, contracter la maladie qui l'a conduit à la tombe un mois à peine après son admission à la prison, tandis que s'il eût été de suite conduit à l'asile, les soins que nécessitait son état lui auraient été prodigués, il aurait été bien nourri, veillé de près par des gardiens dont les devoirs sont de prendre soin des fous violents.

Après qu'il eut été prouvé à l'évidence qu'il était impossible que les soins nécessaires puissent être prodigués à Julien dans la prison, le juré discutait sur le sujet et rendit le verdict suivant:

"Le juré est d'opinion que le défunt est mort des suites de l'inflammation des rognons causée par l'exposition du corps au froid, vu que le défunt ne gardait aucun vêtement sur lui. Le juré recommande que les autorités soient requises de préparer une place plus convenable pour y garder les lunatiques."

Quant au caractère de Julien, il est facile d'en juger par la résolution suivante:

"A une assemblée régulière de l'Union Typographique d'Ottawa tenue samedi le 6 novembre, il a été unanimement

Résolu — Que les membres de l'Union Typographique d'Ottawa No 102, regrettent infiniment le décès de M. J. N. Julien, l'un de leurs anciens officiers et en même temps l'un des membres les plus estimés de la société, qui en toute occasion a servi l'Union fidèlement de toutes ses capacités.

Que cette Union, en assemblée régulière, désire faire connaître son profond regret pour la mort de celui qui a tant fait pour la cause de l'union entre tous les typographes et dont le caractère était tel à tout ce qu'il y a de juste et de noble, qui vient d'être frappé de mort si inopinément.

Que la famille du défunt reçoive les condoléances et les sympathies les plus sincères de cette Union.

Ordonné — Que copie de cette résolution soit transmise à la famille et publiée dans le *Citizen* et le *Canada*."

Le cas ayant été pris en considération par l'Union Typographique et le *Citizen*, provoqua un intérêt immense et le gouvernement Mowat annonça qu'il avait ordonné une enquête qui devait commencer de suite sous la conduite du Dr O'Reilly, de Toronto. Pour une cause ou une autre, l'enquête annoncée n'a pas eu lieu. Le gouvernement annonça qu'il en serait assurément tenu une sous la surveillance du Dr Christie. Elle n'eût pas lieu plus que la première, le gouvernement ayant déclaré que le Dr Christie en avait été empêché. L'investigation ou l'enquête promise n'a donc jamais eu lieu. Le gouvernement a préféré ne pas tenir sa promesse; il craignait trop les faits que révélerait l'enquête. Les preuves évidentes des mauvais traitements infligés, et du mépris cruel envers un Canadien-français étaient tellement fortes qu'après avoir annoncé par trois fois son intention de faire tenir une enquête, le gouvernement Mowat a reculé.

N'est-ce pas que c'est là un gouvernement qui a le droit de demander aux Canadiens-français de le supporter? Que tous les travailleurs de quelque nationalité qu'ils soient, donnent un vote énergique contre le gouvernement Mowat.

On demande aux Canadiens-français de supporter Olivier Mowat, dont le seul acte d'amitié envers eux a été de laisser mourir un pa-

vre idiot, de la mort la plus misérable dans la prison d'Ottawa.

Et ce gouvernement est celui que M. Mowat et les candidats du gouvernement Mowat demandent aux Canadiens-français d'appuyer;

NOTES POLITIQUES

On lit dans le *Monde*:

M. Joseph Tassé a rencontré, hier au St Lawrence Hall, les députés de Laprairie qui venaient lui offrir la candidature.

Il les a remerciés de cette démarche et a promis de donner sa réponse définitive dans quelques jours.

Une dépêche de Winnipeg nous annonce que M. David Glass, élu comme indépendant à St Clément, Manitoba, s'est engagé à donner son appui au ministère.

Le général Strange publie un manifeste dans lequel il annonce aux électeurs d'Alberta qu'il se présentera comme candidat indépendant pour la Chambre des Communes.

Il est rumeur que les conservateurs de Lévis ont sollicité M. Darveau, avocat, de se porter candidat aux prochaines élections fédérales.

AVIS

AVIS est par le présent donné que la société existant sous le nom de Beaudry et Gibault, comme manufacturiers de valises a été dissoute de consentement mutuel.

A. GIBAULT, 3s.
 Ottawa, 30 Nov., 1886.

CONFISERIES I PATISSERIES.

Nouveau Poste Canadien-Français.

A. TRUDEL et Frère,
 PROPRIÉTAIRES.
 540, RUE SUSSEX,
 (Ancien poste de M. Broderick.)

117 Pardessus pour hommes et garçons seront vendus cette semaine à des prix bien bas.

Conditions comptant.
 Strictement un seul prix.

BRYSON GRAHAM et Cie,
 150, 152, 154, rue Sparks.

Dix mille pièces de belle TAPISSERIE

venant d'être reçues, seront vendues à 5 CENTIMS la pièce.

CHEZ
P. C. GUILLAUME
 LIBRAIRE
 Coin des rues SUSSEX ET YORK,
 Ottawa.
 Ottawa 11 déc. 1886—1jan.

Vente à l'Enca!

Tous les soirs à 7 heures, CHEZ
A. B. MACDONALD,
 Salle d'Enca, No. 111 rue Rideau, Block Birkett.

Hardes faites, Chapeaux, Jerseys pour Dames, Livres, Montres, Horloges, Couteleries, Argenterie, Ha-nais, Moutures de toutes sortes, Poëles à bois et à charbon, Lampes, Cadres, Gravures, etc., etc.

A. B. Macdonald,
 Encaieur,
 Ottawa, 29 octobre 1886—3m

A VENDRE

Trois encais presque neufs et en très bon ordre; dimension des cylindres: 10x13 12x24 et 8x16. Ils peuvent être vus en fonction chez E. CHANTEL 503 rue Craig, Montréal.
 N.v. 6, 1886—2s.

XMAS TOBACCAN

Amelioree "Star."

Voyez là et vous n'en achèterez pas d'autre.

Raquettes

Grand assortiment à bon marché!

Couvertures pour chevaux, au prix coûtant; se vendant rapidement. Pôles pour rideaux aux bas prix ordinaires, transports avec dessins d'ornement pour fonâtres et rouleaux automatiques, seulement 95 centims.

LAMPES ELECTRIQUES

\$1.50 Chaque

Articles de fantaisie pour présents.

COMPAGNIE MANUFACTURIERE NATIONALE DE COLE,
 160 RUE SPARKS,
 OTTAWA.

B. G.

AVIS

AVIS est par le présent donné que la société existant sous le nom de Beaudry et Gibault, comme manufacturiers de valises a été dissoute de consentement mutuel.

A. GIBAULT, 3s.
 Ottawa, 30 Nov., 1886.

ARDESSUS.

117 Pardessus pour hommes et garçons seront vendus cette semaine à des prix bien bas.

Conditions comptant.
 Strictement un seul prix.

BRYSON GRAHAM et Cie,
 150, 152, 154, rue Sparks.

Dix mille pièces de belle TAPISSERIE

venant d'être reçues, seront vendues à 5 CENTIMS la pièce.

CHEZ
P. C. GUILLAUME
 LIBRAIRE
 Coin des rues SUSSEX ET YORK,
 Ottawa.
 Ottawa 11 déc. 1886—1jan.

Vente à l'Enca!

Tous les soirs à 7 heures, CHEZ
A. B. MACDONALD,
 Salle d'Enca, No. 111 rue Rideau, Block Birkett.

Hardes faites, Chapeaux, Jerseys pour Dames, Livres, Montres, Horloges, Couteleries, Argenterie, Ha-nais, Moutures de toutes sortes, Poëles à bois et à charbon, Lampes, Cadres, Gravures, etc., etc.

A. B. Macdonald,
 Encaieur,
 Ottawa, 29 octobre 1886—3m

A VENDRE

Trois encais presque neufs et en très bon ordre; dimension des cylindres: 10x13 12x24 et 8x16. Ils peuvent être vus en fonction chez E. CHANTEL 503 rue Craig, Montréal.
 N.v. 6, 1886—2s.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Brûleur 'Argand

Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou en bronze. Par, s'a cheminé ordinaire. Absolument sûr, s'a d'apte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très économiquement et de façon à ce que la mèche puisse être remuée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres brûleurs, est enlevée.

Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut-être indifféremment employée.

Son agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT

Marchand de Vaisselle, Lampes, etc.,
 114 rue Rideau
 Ottawa, 4 nov. 1885—

Aux Electeurs

DE LA

CITE D'OTTAWA

MESSIEURS.—

A la demande d'un grand nombre d'électeurs de cette cité, j'ai consenti à poser ma candidature pour la cité d'Ottawa, à l'élection qui doit avoir lieu pour le Parlement du Canada.

J'appuierai comme je l'ai toujours fait, le parti libéral-conservateur sous l'administration judiciaire duquel le Canada a atteint une position de prospérité bien enviable.

Comptant sur l'appui sincère pour cette candidature de la part des électeurs de toutes nationalités et croyances, j'attendrai votre décision avec toutes les égards de la reconnaissance comme appréciation de la faveur et confiance que vous avez si généreusement manifestées à mon égard au sujet de cette haute et honorable position.

J'ai l'honneur d'être Messieurs
 Votre obéissant serviteur
Wm. G. PERLEY
 Ottawa 16 nov. 1886—1m

AVIS AU PUBLIC

Si vous voulez acheter ou faire vendre un lot de terrain, une maison ou autres dépendances, adressez-vous à

A. B Macdonald
 Encanteur et agent pour propriétés foncières, No. 111 rue Rideau, (Block Birkett)
 N.B.—Ventes tous les matins, après-midi et soirs

—TRENTE JOURS SEULEMENT—

COMMENÇANT JEUDI SOIR, 18 NOVEMBRE 1886

—GRANDE ANNONCE DE LA VENTE DES—

PASTILLES INDIENNES DE GRIFEN POUR LE RHUME,

—Au No. 61, Rue Rideau—

Afin de bien annoncer ces Pastilles Indiennes pour le Rhume, \$20,000 valeur de présents seront distribués au prix nominal de 10 centimes à \$20.

Vente de l'après-midi — Portes ouvertes à 2 heures, la vente commencera à 4 heures. Vente du soir — Portes ouvertes à 7 heures, la vente commencera à 7 1/2 heures.

Prix 9 cent le bâton.

25 bâtons envoyés par la maille pour \$1.00.

Adresses: J. GRIFEN, 61 rue Rideau, Ottawa.
 Ottawa 17 nov. 1886—1m.

LES POELES DE SMART

Sont les Meilleurs

Toutes descriptions de Poëles et Fournaises constamment en vente aux Entrepôts de Variété et aux Salles de Fourniture de Maison,

532 et 534 RUE SUSSEX, OTTAWA

JOSEPH BOYDEN